



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 8 août 2023 – n° 113/H30

BUREAU



Réunion du 21 juin 2023

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 21 juin 2023 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction.....	4
I. Fonctionnement du bureau (tour de table).....	5
II. Préparation du moyen terme du Cnis pour 2024-2025 (SG Cnis).....	8
III. Activité des commissions (présidents de commission).....	16
IV. Exercice européen de « priority settings » dans Le domaine de la santé (Drees).....	18
V. Actualités du Cnis.....	21
Conclusion.....	21

Liste des participants

Membres du Bureau

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BARDAJI	José	France Assureurs
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure Paris Saclay – Président du Cnis
FACK	Gabrielle	Université Paris Dauphine
GERVAIS	Emmanuel	Banque de France (représentant Bruno Cabrillac)
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB)

Membres du Bureau excusés

CABRILLAC	Bruno	Banque de France
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
LEGER	Jean-luc	Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Présidents de Commission

BOZIO	Antoine	Institut des politiques publiques (commission Services publics et services aux publics)
TIMBEAU	Xavier	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) (commission Environnement de développement durable)
VINQUANT	Jean-Philippe	Inspecteur général des affaires sociales (commission Démographie et questions sociales)

Invités permanents

BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
BIAU	Olivier	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
EGHBAL-TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
FRANCOZ	Dominique	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétaire général adjoint du Cnis
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MINODIER	Christelle	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
MOREAU	Sylvain	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
SÉDILLOT	Béatrice	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires – Service des données et études statistiques (Sdes)

Invité intervenant

OURLIAC	Benoît	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études et de l'évaluation des statistiques (Drees)
---------	--------	--

La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de Patrice Duran.

INTRODUCTION

Le Président, Patrice DURAN, propose de céder la parole immédiatement à Jean-Luc Tavernier, pour un hommage à Jean-Philippe Cotis.

Jean-Luc TAVERNIER, le directeur général de l'Insee, rend hommage à Jean-Philippe Cotis, qui est décédé le 11 juin, à qui il a succédé à trois reprises dans sa carrière à l'Insee et par deux fois à Bercy, à feu la Direction de la prévision et en tant que Directeur de la prévision. Il tient à rendre hommage au brillant économiste qu'il était, mais aussi à une personne profondément attachante, avec ses forces et ses fragilités. Il est très émouvant dans le cas de Jean-Philippe qu'il ait été atteint par la maladie d'Alzheimer au cours des dix dernières années, après avoir quitté l'Insee. Il y a un an et demi, il ne pouvait plus ni écrire ni parler. Pour un dévoreur de livres et amateur de joutes verbales comme Jean-Philippe, c'est une maladie très cruelle, qui l'a éloigné de la vie publique et du monde de la politique économique, qu'il aimait tant. Un hommage lui sera rendu le 22 juin, au crématorium du Mont Valérien. Il sera enterré dans sa ville d'Hossegor, qu'il aimait tant, samedi prochain.

Patrice DURAN indique l'avoir croisé, mais il le connaissait peu. Il salue sa disparition, dans des conditions effectivement très tristes.

Il évoque ensuite le renouvellement de plusieurs présidents de commissions et de comités du Cnis. Elisabeth Kremp remplace Michel Isnard au comité du contentieux. C'est **Patrice DURAN** qui a nommé la nouvelle présidente du comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoire, à la suite de la démission de Michel Isnard, qui était très impliqué dans ce comité, au point que Monsieur Jean Gaeremynck, conseiller d'État, ancien président du comité du contentieux, disait que le Conseil d'État aurait pu le recruter compte tenu de ses capacités et de ses connaissances en droit public. Elisabeth Kremp est économiste, experte en statistiques d'entreprise. Elle est actuellement chargée de mission à la direction des Entreprises de la Banque de France. Elle a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de la statistique publique (SESSI, Insee, etc.). Elle a commencé sa carrière en 1980 au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). En 1988, elle est post-doctorante à l'Université de Harvard et *research economist* au National Bureau of Economic Research, aux Etats-Unis. En 1992, elle rejoint la Banque de France comme chargée d'études puis conseillère scientifique à l'Observatoire des entreprises. En 2000, elle prend la tête du bureau des études sectorielles du service des études et des statistiques industrielles (SESSI), au sein du ministère de l'Économie et des Finances. De retour à la Banque de France en 2007, elle y occupe le poste de cheffe de service à l'Observatoire des entreprises puis, en 2011, celui d'adjointe du directeur des enquêtes et statistiques sectorielles. Entre 2015 et 2021, elle est cheffe du département des synthèses sectorielles au sein de la direction des Statistiques d'entreprise de l'Insee.

Il propose ensuite au Bureau la nomination de Jean-Marc Offner, en remplacement de Pierre-Philippe Combes, qui est démissionnaire à la commission *Territoires*. Jean-Marc Offner était directeur général de l'Agence d'urbanisme de Bordeaux-Aquitaine, après une carrière de chercheur très active sur les questions de territoire. Il a été directeur général du LATTS (Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés) de l'École des Ponts, auquel appartenait Pierre Veltz. A la surprise générale, il a candidaté à l'Agence d'urbanisme de Bordeaux-Aquitaine, où il a apprécié de traiter de manière plus opérationnelle des questions de politique publique en matière de gestion urbaine et d'aménagement du territoire. Il a beaucoup écrit sur la question de la territorialisation de l'action publique. **Patrice DURAN** le connaît bien pour avoir travaillé avec lui, à l'École des Ponts et au LATTS. Il a été d'abord chercheur à l'Institut de recherche des transports. Il a dirigé le groupement de recherche-réseau du CNRS. Il a enseigné à l'École des Ponts et à Sciences Po. Il est actuellement président du Conseil scientifique de l'École d'urbanisme de Sciences Po. Jean-Marc Offner est ravi de participer aux travaux de la commission. Même s'il a beaucoup travaillé sur les questions d'urbanisme, il connaît bien les questions de ruralité. De manière générale, il a toujours été très investi sur les questions territoriales.

Il convient de surcroît de remplacer Anne-Laure Delatte, qui a souhaité être déchargée de la présidence de la commission *Système financier et financement de l'économie*. **Patrice DURAN** propose de nommer Anne Epaulard. Elle est professeure d'économie à l'Université Paris-Dauphine, chercheuse associée au laboratoire d'économie de Dauphine (LEDA), conseillère scientifique à France Stratégie, membre du collège de surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), vice-présidente du Conseil scientifique de l'ACPR et présidente du Comité d'évaluation de l'Agence française de développement (AFD). Ses travaux ont porté principalement sur les impacts macroéconomiques des réformes structurelles et de la législation, les politiques macroéconomiques, les fluctuations, et les modélisations macroéconomiques. Elle vient de coordonner le rapport thématique sur la productivité de la mission Pisani-Ferry sur les incidences économiques de l'action pour le climat.

En outre, il signale qu'Emmanuel Gervais remplace ce jour Bruno Cabrillac, qui est empêché. Emmanuel Gervais est par ailleurs pressenti comme rapporteur de la commission *Système financier*, en remplacement de Cécile Golfier.

Dans le traitement de l'ordre du jour, l'instance reviendra sur le fonctionnement du Bureau, dans la mesure où l'absence d'un certain nombre de membres a empêché que diverses décisions puissent être prises. Cela est intervenu alors que le Cnis est de plus en plus souvent contacté pour apporter des éclaircissements sur la statistique publique et répondre à des demandes de conseil, même si c'est avec parfois quelques surprises de la part de ceux qui l'ont interrogé. Ce qui montre bien qu'il convient de continuer à développer une politique de communication et de pédagogie importante. Il apparaît important d'apporter des éclaircissements sur ce qui a pu provoquer ce dysfonctionnement et **Patrice DURAN** invitera chacun à s'exprimer.

La préparation du moyen terme du Cnis pour 2024-2025 est menée par Dominique Francoz. Elle est déjà intervenue plusieurs fois devant le Bureau et nous dira où en est ce travail important pour l'avenir.

Dans le point suivant, les présidents de commission rendront compte des derniers travaux des commissions. Jean-Christophe Sciberras ne peut toutefois être présent, ainsi que Pierre-Philippe Combes et Anne-Laure Delatte. Gianluca Orefice s'est excusé et a rédigé un texte qui sera lu en séance.

Le point suivant concernera l'évocation de l'exercice européen de priorités statistiques dans le domaine de la santé, puis nous enchaînerons sur les actualités du Cnis.

La nomination de Jean-Marc Offner recueille un avis favorable du Bureau à l'unanimité des présents.

La nomination d'Anne Epaulard recueille un avis favorable du Bureau à l'unanimité des présents.

Cédric AUDENIS, France Stratégie, exprime ses félicitations quant à ces nominations. Il connaît bien Anne Epaulard.

Patrice DURAN partage ce point de vue et estime que Jean-Marc Offner sera également très pertinent pour traiter les questions de politique publique qui lui seront soumises, sur lesquelles il a travaillé presque toute sa carrière.

Il annonce enfin avoir reçu un message de Jérôme Deauvieu, qui risque de ne pas pouvoir être présent.

I. FONCTIONNEMENT DU BUREAU (TOUR DE TABLE)

Françoise MAUREL, la secrétaire générale du Cnis, indique que le secrétariat général a mené une enquête suite à l'annulation de la précédente réunion du Bureau, faute de quorum, dont François Guillaumat-Tailliet va exposer les résultats.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, le secrétaire général adjoint du Cnis, propose d'exposer les résultats du questionnaire envoyé au lendemain de la réunion de Bureau qui n'a pas pu se tenir, effectivement en l'absence de quorum.

10 personnes sur 16 ont répondu au questionnaire. Il y a eu deux impossibilités de répondre pour maladie et quatre non-réponses, ce qui pose un autre type de questions.

Il a été demandé à ceux n'ayant pas participé à la réunion d'exposer les raisons de leur non-participation. Ces raisons sont multiples, avec à la fois des absences non prévues et des absences prévues (y compris le matin même), ainsi que trois retards dans les transports, pour une personne venant en avion et deux en taxi du fait de problèmes dans les transports en commun et la circulation. Une personne était présente à distance et une personne présente en salle. Au final, une seule personne était visible depuis la salle comme présente à distance, le président du Cnis. Du fait du système de visioconférence, il n'est pas possible de visualiser la mosaïque des personnes connectées, on ne sait donc pas qui est connecté. Enfin, une personne n'avait pas identifié le mail d'invitation. Il faudra sans doute demander un accusé de réception.

La seconde question portait sur l'ordre du jour, pour connaître le degré d'intérêt sur chacun de ses points. Le problème de désaffection pourrait en effet s'expliquer par un manque d'intérêt ou de pertinence de ces points. Les actualités du SSP présentées par Jean-Luc Tavernier sont plébiscitées, puis viennent les actualités du Cnis (sauf pour une personne, qui a peu de temps à consacrer au Cnis). Le thème « *priority settings* santé » a également été plébiscité. Plus surprenant, la préparation du moyen terme apparaît quelque peu en retrait. Certains y accordent un intérêt moyen, ce qui pose question sur la façon dont le Bureau contribue à son élaboration. Dans l'ordre d'intérêt

viennent ensuite les informations sur l'ESAC, puis un point plus technique d'information sur le Code statistique non significatif.

Il a par ailleurs été demandé si les participants souhaiteraient modifier le nombre des réunions et leur modalité (à distance ou en présentiel), ou les ordres du jour. Neuf répondants sur dix ont indiqué que le nombre de réunions du Bureau (4 par an) convenait et qu'ils ne souhaitaient pas réduire le nombre de réunions, pour suivre l'avancement des travaux. La moitié s'exprime en faveur de certaines séances en distanciel.

Les avis sont partagés sur l'ordre du jour. Certains souhaitent privilégier davantage les moments d'échange et l'animation. Les sujets internationaux, prospectifs, l'avancement des groupes de travail et le déroulement des commissions pourraient être davantage abordés. Certains estiment qu'il faudrait pouvoir réagir sur l'ordre du jour, voire proposer des aménagements.

Plusieurs suggestions ont été formulées s'agissant du fonctionnement du bureau :

- plus d'échanges interactifs ;
- rendre les participants moins passifs ;
- avoir plus de discussions de politique économique autour de sujets d'actualité (comme récemment sur l'indemnisation du chômage ou le prix du logement dans l'indice des prix, discussions que certains ont trouvées particulièrement passionnantes) ;
- envoyer aussi les avis de réunion aux suppléants, voire les autoriser à être présents en plus des titulaires, sans avoir le droit de vote ;
- envoyer les documents aussi en amont que possible.

Le Bureau s'emploie déjà à envoyer les documents en amont et s'engage à essayer de faire encore mieux. Enfin, il est suggéré de prévoir des inter-commissions pour traiter les sujets à cheval sur plusieurs commissions.

Patrice DURAN propose d'ouvrir les prises de parole pour préciser ou compléter ces éléments.

Benoît ROBIN, représentant la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO), indique qu'à ses yeux la présence des suppléants est souhaitable. FO en compte un. Dans la mesure du possible, lui-même participe aux réunions de commission et échange régulièrement sur ce qui se passe au sein du Bureau du Cnis. De surcroît, à raison d'une séance sur trois ou quatre, le suppléant participe au Bureau du Cnis, pour ne pas être totalement déconnecté. Ensuite, chacun fait ses choix selon son possible, mais il semble important de bien mettre à plat les choses, pour concourir au bon fonctionnement des instances du Cnis, auquel FO est particulièrement attaché, sur bien des aspects. Enfin, il reste ouvert quant au distanciel ou à la mise en place de flux d'information supplémentaires.

Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail (CGT), se retrouve totalement dans la synthèse qui a été exposée, hormis concernant l'importance accordée au moyen terme. C'est un travail très concret, qui permettra de faire face à des problèmes qui étaient visiblement ponctuels.

Delphine VESSILLIER, représentant la Fédération française du bâtiment (FFB), présente à nouveau ses excuses pour son absence à la précédente réunion, du fait d'un effet domino. Elle aurait pu rejoindre la réunion en distanciel, si cette modalité avait été annoncée. Cette modalité mériterait d'être étudiée.

Raphaëlle BERTHOLON, représentant la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), présente elle aussi ses excuses pour son absence, pour laquelle elle avait prévenu, mais elle devait participer ce jour-là à d'autres réunions au cours desquelles des votes étaient prévus. Elle plébiscite elle aussi la participation à distance. Ce fonctionnement, mis en place depuis la Covid dans d'autres instances, permet de participer à des réunions auxquelles il serait impossible de se rendre physiquement. Par ailleurs, l'idée d'intéresser les suppléants semble pertinente.

Roxane SILBERMAN, directrice de recherches émérite CNRS et membre qualifié du bureau, formule ses remerciements pour ce retour. Ayant un point de comparaison avec l'équivalent européen, elle trouve que le bureau du Cnis fonctionne plutôt bien. Néanmoins, les problèmes de désaffection semblent assez similaires entre ces deux instances.

Patrice DURAN l'interrompt pour indiquer que Roxane Silberman vient d'être élue présidente de l'ESAC (*European Statistical Advisory Committee*), instance européenne de concertation sur les statistiques. Le Cnis ne peut que se féliciter de cette nomination.

Roxane SILBERMAN précise que ce conseil d'utilisateurs (*Users Council*) européen fonctionne pour l'instant avec difficultés, avec peu de liens avec les *Users Councils* nationaux, ce sur quoi elle tient à travailler. Comme le contexte européen est de plus en plus prégnant sur la statistique publique des Etats membres, il semble important de prévoir au Cnis davantage de temps de discussion dédiés aux sujets européens et internationaux. En outre, même si c'est compliqué pour les présidents de commission déjà très mobilisés, prévoir des temps de discussion réguliers avec les présidents sur l'actualité des commissions lui semble déterminant. L'existence de ces commissions et leur activité fait toute la différence avec l'ESAC, qui n'a guère de mécanismes actuellement pour savoir ce qui se passe sur les différentes thématiques.

Emmanuel GERVAIS, Banque de France, présente de nouveau les excuses du représentant de la Banque de France pour son absence aujourd'hui, pour raisons professionnelles. Il remercie l'initiative de l'organisation d'une enquête et salue les réponses apportées, avec une nuance. De son côté, il apprécie peu le distanciel. De plus, peut-être les réunions pourraient-elles commencer à 8 heures 30 ou 9 heures.

Cédric AUDENIS estime que les quatre réunions de l'année pourraient ne pas se tenir toutes en présentiel, peut-être seulement une sur deux, même si le présentiel reste très important. De plus, en tant que manager, il préfère par principe ne jamais prévoir de réunions de plus de deux heures. Même s'il faut sans doute amortir le déplacement en présentiel, une durée de trois heures est déjà très longue. Dès lors, peut-être une cinquième réunion pourrait-elle être planifiée dans l'année, ainsi que des réunions à distance d'une durée de deux heures. Enfin, les réunions sont souvent positionnées en fin de trimestre. La tenue d'une réunion du Cnis durant la semaine précédant les vacances Noël est très compliquée. Peut-être serait-il préférable pour beaucoup d'organisations de la prévoir plutôt au début du mois de janvier. Enfin, il ignorait la tenue de la précédente réunion, le mail ayant été adressé à son assistante. Il convient d'envoyer les mails aux membres (ainsi qu'aux suppléants), ce qui réduirait le risque de laisser passer une invitation.

Patrice DURAN remercie ces prises de parole. Il est sensible aux remarques de Roxane Silberman sur les questions européennes, dans la mesure où il est intervenu avec François Ecalte en ouverture du colloque des Rencontres internationales de la gestion publique sur les revues de dépense (*spending review*) le 20 juin. Il n'était pas prévu initialement qu'une réunion se tienne sur le même sujet et au même endroit avec Bruno Lemaire ! La question s'est posée de la comparaison des revues de dépense au niveau européen, ce qui était prévisible, car celles-ci sont fortement tributaires des types d'État dans lesquelles elles interviennent. La question de la comparabilité des politiques publiques est toujours complexe, on le sait, mais elle est décisive.

Il propose alors de lister quelques propositions élaborées par le secrétariat général :

- *Communiquer par mail pour annoncer les quatre dates de réunion du Bureau dans l'année qui vient.*
- *Envoyer les convocations aux suppléants en copie.*
- *Relancer les membres qui ne répondent pas à l'invitation, par téléphone au besoin.*
- *Vérifier en amont que le quorum sera atteint (soit la moitié des membres du Bureau qui ont déjà participé (les membres actifs), soit huit personnes).*
- *Ouvrir le Zoom en le réservant pour des cas d'urgence professionnelle ou de conflits d'agenda.*
- *Faut-il aller plus loin ? Sur les quatre séances, doit-on alterner présentiel et distanciel, comme quelques-uns l'ont suggéré ?*
- *Préparation des ordres du jour : avoir un échange en amont pour le cas où un membre souhaite introduire un thème, débattre d'une question.*
- *Envoyer les documents encore plus à l'avance et limiter la durée des interventions en séance pour conserver des temps d'échanges.*

- *Traiter en Bureau des enjeux d'observation des politiques publiques, comme sur l'individualisation du chômage et le taux de chômage, le prix du logement et l'indice des prix, la crise énergétique et la souveraineté, etc.*
- *Débattre de l'impact sur les statistiques des questions d'actualité.*

Pour **Patrice DURAN**, il est important de signaler le cas des organismes qui n'ont jamais désigné de personnes pour les représenter au Conseil. C'est un problème qu'il faudra étudier.

Patrice DURAN évoque d'ailleurs la question toujours épineuse des représentants des collectivités territoriales. On ne peut que regretter leur absence qui n'est pas du reste liée au seul Cnis ! Heureusement Monsieur Léger, du CESER de Normandie, participe aux réunions, ainsi que bien souvent les élus des communes rurales qui sont toujours très satisfaits d'être entendus.

D'autres propositions seront étudiées en vue de la prochaine réunion du Bureau sur l'ordre du jour des séances : présentations une ou deux fois l'an de l'activité d'un service statistique ministériel par son responsable ; points d'information sur les nouveaux dispositifs mis en place par le service statistique public ; actualités sur le travail des commissions et groupes de travail du Cnis ; préparation de l'ordre du jour des assemblées annuelles du Conseil.

Patrice DURAN se tient à l'écoute des membres, s'ils souhaitent soulever des points fondamentaux pour la statistique publique.

II. PRÉPARATION DU MOYEN TERME DU CNIS POUR 2024-2025 (SG CNIS)

Patrice DURAN rappelle que des éléments de bilan ont déjà été exposés lors de la période de consultation qui touche bientôt à sa fin, même si d'autres rendez-vous importants sont programmés en juillet. L'heure est aujourd'hui à la détermination des thèmes qui remontent parmi les besoins exprimés et sur lesquels l'instance choisira de faire porter les avis généraux et les avis des commissions, pour orienter les travaux des cinq prochaines années. C'est donc une affaire importante.

Dominique FRANCOZ, du secrétariat général du Cnis, propose de démarrer par un point d'avancement sur le processus. Avec Françoise Maurel et François Guillaumat-Tailliet, 19 entretiens ont été réalisés avec les producteurs. 150 réponses exploitables (sur 160 réponses) ont été reçues dans la consultation publique. Le bilan des travaux du précédent moyen terme a été exposé dans les huit commissions, avec huit réunions préparatoires. Elle a en outre sollicité les membres du Bureau et du Conseil. Elle a reçu ou tenu huit réponses ou entretiens. Elle remercie celles et ceux qui lui ont accordé un entretien ou qui ont répondu au questionnaire.

Les entretiens avec des utilisateurs institutionnels ont commencé récemment, tant des acteurs locaux que des membres des Hauts conseils. Une réunion avec le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge a eu lieu. Cinq réunions avec différents utilisateurs sont prévues d'ici à la fin du mois de juillet.

Elle évoque ensuite le bilan de la consultation publique. Sur 150 réponses, 10 personnes étaient des producteurs purs, 64 des producteurs et utilisateurs et 76 des utilisateurs seulement. 62 personnes ont laissé leurs coordonnées. Des *focus groups* sur les thèmes évoqués seront organisés afin de préciser et de prioriser les attentes.

L'origine des répondants est diverse :

- administration en dehors du SSP (ministères, recherche, CEREMA, BETA, FranceAgriMer et INSERM) ;
- acteurs territoriaux (régions, départements, observatoires régionaux de santé, agences d'urbanisme...) ;
- associations (*chief projects*, missions opérationnelles transfrontalières, etc.) ;
- universitaires.

Une première question a porté sur les thèmes du moyen terme 2018-2023 qu'ils souhaitaient voir reconduire. Les thèmes plébiscités ont été les données territoriales, les inégalités et les appariements. D'autres thèmes de moindre intérêt ont également été cités.

Concernant le prochain moyen terme, les mots cités ont été rassemblés dans un nuage de mots. Le thème le plus souvent cité est celui de la santé. Le second est la transition écologique (changement climatique et environnemental), puis les inégalités (sociales et territoriales et discriminations), ainsi que des thèmes liés à l'état de santé comme le

handicap ou la perte d'autonomie des personnes âgées, pour terminer par les territoires (des données à des échelles fines ont été demandées).

Plusieurs thèmes sont communs à la consultation publique et aux échanges avec les producteurs et les utilisateurs. Ils pourraient faire l'objet d'un avis propre aux territoires. S'agissant de l'inflation et du pouvoir d'achat, les demandes remontées de la consultation publique ont été nombreuses.

La transition écologique

Ce thème sera largement couvert par la commission *Environnement et développement durable*. Plusieurs angles d'approche sont possibles : réduire l'empreinte carbone, approche par les fonctions de vie, les transports ou une approche par les ressources (biodiversité, biomasse, vulnérabilité et dépendance, etc.).

Le thème a traversé l'ensemble des commissions. Dans la commission *Emploi, qualifications et revenus du travail* a été évoqué le lien entre l'emploi et la transition écologique, les métiers verts, les nouveaux métiers et l'adéquation avec les compétences nécessaires des personnes pour exercer ces nouveaux métiers. Un autre aspect se fait jour, celui des conditions de travail, en lien notamment avec le changement climatique.

Dans la commission *Territoires*, il a été question des inégalités de territoire en lien avec la transition écologique. Des demandes ont été formulées sur les indicateurs territoriaux de biodiversité.

La commission *Démographie et questions sociales* est concernée au niveau de l'adaptation du comportement des ménages à la transition écologique, au travers de leur consommation, de leurs pratiques culturelles, etc. La commission est également concernée par l'impact sur le logement et le lien entre la santé et le changement climatique.

Les thèmes propres à la commission *Entreprises et stratégie de marché* sont l'empreinte carbone des entreprises, ainsi que la responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Les sujets de la commission *Système financier et financement de l'économie* sont l'empreinte carbone des portefeuilles bancaires et les produits d'épargne verts.

Les inégalités

Le sujet figurait déjà dans les avis généraux du précédent moyen terme. Il s'agissait de mesurer les inégalités dans toutes leurs dimensions. Ici, il s'agirait de préciser les différentes dimensions pour traiter ce thème.

Les sujets se répartissent par commission :

- commission Emploi : inégalités d'accès à l'emploi et inégalités d'emploi hommes-femmes ;
- commission Territoires : inégalités territoriales, déclinaison des indicateurs nationaux par territoire et accès à l'éducation dans les zones peu denses ;
- commission Démographie et questions sociales : transmission intergénérationnelle des inégalités, articulation entre inégalités de patrimoine et de revenus, inégalités de santé, travaux sur les comptes distribués des ménages initiés par l'Insee et inégalités de traitement des immigrés ;
- commission Services publics : inégalités d'accès aux services publics ;
- commission Système financier : inégalités de patrimoine, évitement fiscal et problème de l'inclusion bancaire.

Les jeunes

cette thématique traverse plusieurs commissions, notamment les commissions sociales :

- commission Emploi : insertion professionnelle des jeunes et leur parcours entre la formation et leur insertion professionnelle ;

- commission Démographie : conditions de vie et niveau de vie des étudiants, mieux identifier les étudiants dans les enquêtes, pratique sportive ;
- commission Services publics : parcours des jeunes dans le système éducatif (dispositifs InserJeunes et InserSup), parcours des jeunes dans le système judiciaire, notamment de ceux relevant de l'aide sociale à l'enfance en lien avec le système judiciaire.

L'inflation et le pouvoir d'achat

Là aussi, plusieurs commissions sont concernées :

- commission Environnement : question du coût de la transition écologique par catégorie de ménage ;
- commission Territoires : comparaisons spatiales de prix, en différenciant à une échelle territoriale fine les impacts de l'inflation sur les ménages ;
- commission Démographie : Indice des prix à la consommation et pouvoir d'achat, construction de budgets de référence par catégorie de ménage et connaître les très riches ;
- commission Entreprises : vulnérabilité en lien avec l'approvisionnement en matières premières et agricoles et vulnérabilités énergétiques en lien avec les crises.

Fonctionnement du Cnis et de ses commissions

Lors de l'échange avec les producteurs, ceux-ci ont été interrogés sur le fonctionnement des commissions et du Cnis en général. S'agissant des commissions, plusieurs ont estimé que les ordres du jour étaient chargés, ce qui limitait les débats en salle. En revanche, beaucoup ont considéré que les interventions étaient riches.

Deux remarques ont porté sur les commissions, d'abord dans la commission Services publics. Le travail y est mené en silos, en particulier pour les services producteurs (éducation, justice, sécurité intérieure et santé, avec de possibles regroupements entre la commission Démographie et la commission Services publics). La commission Système financier semble trop peu orientée vers l'analyse macroéconomique.

Plusieurs pistes d'évolution ont été citées :

- proposer des formats de réunions intermédiaires entre groupe de travail et commissions (les réponses ont été nombreuses à évoquer la valeur ajoutée des groupes de travail, mais cela demande un travail important pour les rapporteurs) ;
- améliorer la représentativité des utilisateurs dans les commissions ;
- prévoir des inter-commissions sur certains sujets transversaux ;
- organiser trois réunions par an pour certaines commissions, afin d'alléger l'ordre du jour et que certaines commissions ne traitent qu'un sujet central et pas les avis d'opportunités ou les avis 7 bis.

Pour les groupes de travail, plusieurs thèmes ont été cités :

- santé ;
- mesure des bassins de vie ;
- zonage ;
- économie sociale et solidaire ;
- indicateurs de qualité du service public.

Prochaines étapes

Ces étapes sont les suivantes :

- organisation d'entretiens avec les acteurs régionaux, les Hauts conseils et l'Autorité de la statistique publique ;
- organisation de *focus groups* pour donner la parole à ceux qui ont laissé leurs coordonnées (trois à quatre réunions en ligne sont prévues, en commençant le 4 juillet par la transition écologique, pour enchaîner sur les inégalités, les territoires et les questions sociales) ;
- préparation des commissions d'automne, avec une première réunion avec les présidents et rapporteurs de commission pour retenir les thèmes qui feront l'objet d'avis du prochain moyen terme, puis proposition d'avis rédigés lors des réunions de commissions d'automne (une réunion de la commission Services publics a eu lieu).

Jean-Luc TAVERNIER estime que la transition environnementale est le sujet qui domine tous les autres, sans aucun doute. Les échanges du 10 mai l'ont montré, avec de nombreux sujets riches à aborder (agrégats macro-économiques, agrégats de comptabilité nationale, ressenti par les ménages, veille sur les données d'entreprise, etc.). Peut-être le reporting extra-comptable des entreprises pourra-t-il être analysé de façon statistique à terme. De plus, c'est un sujet qui interpelle. Les émissions de gaz à effet de serre font moins l'objet d'une collecte d'information que d'une modélisation, ce qui nécessite des compétences d'ingénieurs, d'où l'importance de solliciter le CITEPA hors SSP. Il en va de même pour la biodiversité, où d'autres sources de collecte d'information sont nécessaires, peut-être via le *crowdsourcing*. Le sujet nécessite de sortir des sentiers battus.

La question de la souveraineté est un autre sujet qui monte. Il en est trop peu souvent question. Ce sera un défi sous l'angle statistique, notamment autour de l'échelle de valeurs, qui est difficile à documenter.

Le sujet de la qualité des services publics a déjà été évoqué en Bureau. Il faut bien préciser ce qui est attendu du Cnis, à quel niveau de granularité et avec quels outils. Il n'est pas certain que ce soit dans le champ du Cnis.

De plus, dans le nuage de mots apparaissait l'acronyme DROM. Il faudrait traiter spécifiquement les territoires d'Outre-mer, car **Jean-Luc TAVERNIER** est trop souvent confronté à une forte demande de la part des Ultramarins d'être traités comme les Français de Métropole (même s'ils ne se rendent pas compte qu'il en est déjà fait plus les concernant) alors que c'est souvent la qualité des données administratives en amont qui empêche d'avoir partout les mêmes traitements. Résil est par exemple conçu sans traiter tous les DROM de la même manière, que ce soit Mayotte, la Guadeloupe ou la Guyane, en particulier du fait de problèmes de qualité des adresses ou de déclarations fiscales lacunaires. Le sujet doit être instruit. Une approche transversale de la question des statistiques dans les DROM s'impose.

Enfin, des groupes de travail commencent à s'esquisser, mais **Jean-Luc TAVERNIER** tient à ce qu'on n'avance pas trop vite pour définir les GT, ni de façon trop ample. Le thème de la santé est déjà très large. Les questions de tension ou de productivité à l'hôpital sont aujourd'hui mal éclairées, alors que ce sont des sujets majeurs.

Roxane SILBERMAN trouve que beaucoup des thèmes qui ressortent sont présents depuis des années. Il doit y avoir déjà pas mal de données sur ces questions. Il faudrait plus faire ressortir les sujets qui posent des questions en termes de sources de données. Pour ce qui est de la souveraineté, les données disponibles sont-elles suffisantes pour traiter le sujet ? La question de la digitalisation ne semble pas ressortir beaucoup. On peut penser que son accélération va avoir un impact important sur les processus de production, et accroître les problèmes liés à la fracture numérique.

La question des nouvelles sources de données, notamment privées, que l'amendement au règlement européen pour la statistique publique 223/2009 devrait permettre de mobiliser, ne ressort pas non plus beaucoup. Cela va être un sujet important pour le système statistique et va poser des problèmes de qualité, de comparabilité également au niveau européen. On voit par contre que la demande de données territoriales, régionales et infrarégionales revient très souvent, imprégnant presque tous les sujets.

Le thème de la santé apparaît de plus en plus prégnant. Quel doit être le positionnement de la statistique publique sur ce thème ? Faut-il aller plus loin en matière de données dans ce domaine ? Il faudrait s'interroger sur cette question.

Xavier TIMBEAU, président de la commission Environnement et développement durable, revient sur la remarque de Jean-Luc Tavernier sur les objectifs de moyen terme. Il décèle deux principaux problèmes dans la façon actuelle de travailler du Cnis, d'abord sur l'environnement. Le sujet devient hégémonique, ce qui pose problème, avec un risque d'autocensure. En outre, il y a un problème de temps. Comme les réunions ne sont pas plus longues et qu'il n'en est pas proposé d'autres, certains sujets ne sont pas traités, comme la mobilité, qui est pourtant centrale. Faut-il s'y intéresser uniquement sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre ? Ce serait un peu curieux, car il faut d'abord débattre de la mobilité en elle-même. Faut-il laisser le sujet à la commission Territoires ? Pour **Xavier TIMBEAU**, c'est une difficulté en termes de temps et d'autocensure.

Une autre question est liée à la transition environnementale. Le Cnis travaille en entrant dans le détail. C'est dans les problèmes révélés ou masqués par des résultats fins que la statistique publique cherche à proposer des analyses. Or il manque une certaine capacité de synthèse. Si le Cnis était interrogé sur ce que devrait être le système statistique sous dix ans, ce serait compliqué de répondre. Le colloque récent a été intéressant, mais il ne porte pas sur la méthode de travail du Cnis. Pour déterminer les injonctions à poser pour l'avenir et sans critiquer le système actuel, il s'agirait surtout de traiter au mieux les problématiques nouvelles, qui ne sont pas celles de la reconstruction ou de l'analyse des systèmes économiques, mais celles de la transition. Il faudrait pouvoir bâtir une synthèse, ce qui dépasse chacune des commissions mais aussi la méthode de chaque commission. Recourir aux groupes de travail pourrait être une solution, mais ils restent très déconnectés du travail des commissions. Y avoir recours reviendrait en un sens à se débarrasser du sujet, sans alimenter la démarche quotidienne du Cnis.

Raphaëlle BERTHOLON n'a pas non plus bien retrouvé les éléments sur la transition numérique, alors que c'est un sujet important, d'autant qu'elle est largement invisible et que seule la statistique peut faire émerger le sujet, notamment avec les IA génératives. L'Académie des technologies et le Hub France IA ont émis des sujets qui mériteraient d'être embarqués.

S'agissant de la souveraineté, le Cnis est revenu à un niveau plus normal avec la crise énergétique.

Sur le plan méthodologique, de nombreux résultats sont obtenus, mais de nouvelles questions se posent, notamment sur l'espérance de vie, qui a stagné après le Covid. La cause de cette stagnation reste incertaine.

Par ailleurs, il n'est pas sûr que certains sujets soient correctement embrassés, notamment les émissions de CO₂ des véhicules électriques, en négligeant le recyclage des batteries, qui sont très émettrices en CO₂. En tant qu'utilisateur, elle se demande si ce sont les bonnes données qui sont prises et si l'approche retenue est la bonne.

Nicolas PROKOVAS comprend parfaitement l'intérêt du sujet « jeunes ». Or il n'apparaît pas dans le nuage de mots. En revanche, il a relevé l'expression « personnes âgées ». Il comprend que le sujet territoire concerne toutes les commissions, mais il aurait peut-être fallu en faire un axe principal du moyen terme.

En outre, pour revenir sur une remarque de Raphaëlle Bertholon, il semble manquer la question de la transformation des structures productives dans les thèmes dont les commissions peuvent s'emparer. Il comprend l'importance que le tri sélectif se développe, mais la réalité du cycle de vie des produits reste peu étudiée, tout comme l'évolution des métiers et des qualifications. Il faut aller au-delà et se pencher sur l'évolution des systèmes productifs. Il faudrait au moins y associer la commission Entreprises.

S'agissant des inégalités, plusieurs remarques peuvent être formulées, mais il faudrait sans doute préciser que parmi les inégalités à étudier (y compris la dynamique de transmission), il faudrait aussi étudier les inégalités liées à l'origine sociale. De la même manière, une référence aux quartiers prioritaires de la politique de la ville mériterait d'être introduite dans la commission Territoires. Le dispositif InserJeunes est intéressant, mais il faut aussi considérer l'enquête Générations, qui est particulièrement éclairante et qu'il ne faut pas perdre de vue.

Enfin, la commission Emploi pourrait dresser un bilan des propositions datant du groupe de travail sur les inégalités (Niveaux de vie et inégalités sociales, 2006). Ce travail mériterait d'être actualisé.

Gabrielle FACK, de l'Université Paris Dauphine, représentant les chercheurs en sciences économiques ou sociales, revient sur la question des méthodes et l'adaptation de la collecte des données au monde nouveau. En tant que chercheur, il est de moins en moins possible d'utiliser des données d'enquête, qui coûtent cher à l'Insee, mais dont les échantillons sont trop petits. Il est plutôt fait recours à des données administratives. Or il est difficile de lier les données administratives. Ainsi, l'enquête Générations ne permet pas de mesurer les rendements de l'éducation, faute de détails suffisants dans cette enquête. Il faut alors se tourner vers de grands échantillons, c'est-à-dire des données administratives. Cette question apparaît comme une méta-question transversale. En outre, ces données

administratives présentent diverses limites. Il faudrait donc adapter les enquêtes pour enrichir les données administratives.

Enfin, en lien avec la question de la transition énergétique, sur laquelle **Gabrielle FACK** a travaillé, les données sont manquantes dans bien des champs, sachant que les modèles ingénieurs visant à mesurer une émission ou l'efficacité énergétique d'un bâtiment ne peuvent pas vraiment évaluer si les mesures une fois mises en place permettront une mesure de qualité *a posteriori*. Il faudrait prévoir un process de validation de ce qui sortira sur la transition énergétique, avec des méthodes d'estimation de l'impact sur le climat, tout en prévoyant des méthodes de validation empiriques une fois les indicateurs déployés à grande échelle. De toute évidence, les mesures dépendent de ce qui se passe de façon très fine. Il faudrait donc envisager des collectes de données et peut-être moins utiliser les enquêtes et se tourner d'abord vers les données administratives, avant de trouver des processus de validation de la donnée.

Patrice DURAN renvoie au colloque que le Cnis a organisé en mai, où certains de ces sujets ont été abordés.

Jean-Philippe VINQUANT, Inspecteur général des affaires sociales et président de la commission Démographie et questions sociales, remercie ceux ayant participé à ces travaux. La consultation des parties prenantes des institutions et les prises de contact ont été très utiles. Il ne faut pas négliger la transition démographique, qui est la seconde transition de ce siècle. Il reste beaucoup de travail, mais les avancées ont déjà été nombreuses, grâce à l'Insee, la Drees ou l'Ined. Un beau bilan de moyen terme a été remis sur les personnes en situation de handicap ou à autonomie limitée dans le cadre d'un certain nombre d'enquêtes et d'études. Les inégalités ont effectivement beaucoup été débattues en commission Démographie (lien avec le patrimoine, comptes distribués des ménages, etc.), suite à des travaux sur la redistribution menée par le groupe de travail piloté par Jean-Marc Germain. L'évaluation des politiques publiques pourrait chercher à développer sa connaissance des taux d'effort et des restes à charge, après passage du système fiscal-social, pour pouvoir placer un certain nombre de services ou de mécanismes d'accompagnement, qui vont de la garde d'enfant jusqu'à l'hébergement en Ehpad des personnes âgées dépendantes.

Par ailleurs, pour faire le lien entre les générations, les transferts intergénérationnels mériteraient de passer par la contribution des aidants, pour soulager les personnes et les pouvoirs publics, qui consacrent des heures en nature, tout en considérant aussi les transferts d'argent intergénérationnels, certains ménages étant davantage en mesure d'aider les jeunes.

De plus, le thème « jeunes » semble très centré sur les conditions de l'insertion professionnelle et sociale de l'étudiant, dans la transition après le système scolaire jusqu'à l'autonomisation.

De même, il comprend mal l'angle proposé par ceux qui suggèrent le thème de la santé. De nombreuses enquêtes ont été étudiées en commission Démographie, notamment par Santé publique France. Les remontées dans de nouveaux systèmes d'information ont été bâties, sans négliger les inégalités sociales de santé. Il apparaît ici une frontière proche avec la commission Services publics, autour du rapport producteurs-utilisateurs d'un côté et personnes côté Démographie de l'autre.

S'agissant de la qualité du service public, **Jean-Philippe VINQUANT** rejoint les interrogations de Jean-Luc Tavernier. Les données administratives ou de gestion sont plus nombreuses côté service public de la Sécurité sociale ou de la protection sociale, comme l'assurance chômage, et bien moindres du côté des services publics locaux de l'action sociale territoriale. Les enquêtes sur l'aide sociale ou les remontées de données de l'Allocation personnalisée d'autonomie ou des Maisons départementales des personnes handicapées ne permettent pas vraiment de déterminer la qualité de service, les délais de traitement ou les niveaux d'aide attribués par rapport aux caractéristiques des personnes, ce qui rejoint peut-être la dimension territoriale qui a été évoquée, qui est très transverse. Peut-être faudrait-il entrer plus finement, département par département ou dans les intercommunalités, dans la part de la dépense de protection sociale et des dispositifs de protection sociale, qui mobilisent à titre principal les collectivités territoriales.

Enfin, les DROM apparaissent comme un sujet important, autour de la difficulté d'y obtenir des statistiques, pour tous les sujets de politique sociale.

Cédric AUDENIS a débattu avec le secrétariat général du moyen terme. Il remercie et félicite ceux qui ont organisé la consultation publique, qui ne fonctionne pas toujours chez France Stratégie. A la lecture du document et au-delà d'une liste de thèmes, de la question de l'environnement ou de la transformation numérique, il serait utile de savoir où le Cnis doit se projeter, avec des objectifs prioritaires à fixer pour 2030, en précisant le point de départ. Une première esquisse mériterait d'être déjà apportée, car la plupart des répondants ne sont sans doute pas conscients de tout ce

qui a été accompli au cours des quatre dernières années. Une démarche de valorisation ou de communication pourrait être lancée, en citant les quinze ou vingt principales améliorations. Certaines évolutions datant d'avant 2019 commencent seulement à être citées, notamment l'enquête Emploi utilisable pour les DROM. Certaines améliorations du système statistique auront des effets différés dans le temps et il faut bien le valoriser.

Certains sujets ont connu d'importants progrès au niveau du système statistique, notamment pour les administratifs de la DGFIP, en particulier pour le patrimoine. L'enquête Patrimoine a longtemps été la seule source d'information. Sous la pression amicale des différents comités d'évaluation, la DGFIP a mis à disposition beaucoup de données. Certaines bases ont été constituées via des appels à projets de recherche. Il est important que le système statistique puisse aussi capitaliser et profiter de ces appariements inédits, qui ne soient pas privatisés. En revanche, s'agissant des successions, la DGFIP n'a pas encore mis de données à disposition, alors que le sujet est particulièrement important dans le débat public.

D'autres sujets en revanche n'ont guère progressé. Alors que la déclinaison territoriale des indicateurs de population et des entreprises est performante, les collectivités publiques et les collectivités locales en sont encore au degré zéro. Le besoin est impérieux et il faut le marteler, car l'attente du public et des chercheurs est forte.

Enfin, s'agissant de l'environnement, il faut à la fois valoriser ce qui a été fait dans les objectifs de moyen terme, mais en précisant bien des objectifs précis. Beaucoup de choses s'écrivent sur l'empreinte carbone par déciles de revenus, mais les Français savent mal comment les enquêtes sont produites. Il faut que l'Insee apporte un guide de lecture et adapte le système statistique, pour arriver à des mesures plus précises, le sujet étant appelé à prendre une importance considérable dans le débat public. De même, le vieux débat sur l'inflation par rapport au ressenti des ménages va revenir avec la transition. Un objectif de traitement dans les quatre ans à venir pourrait être fixé.

Jean-Luc TAVERNIER rejoint ces remarques sur l'environnement. La question de Xavier Timbeau sur l'articulation entre les groupes de travail et les commissions semble pertinente, avec un risque de dépossession.

Il apparaît en outre un sujet nouveau dans les relations avec les chercheurs, qui demandent beaucoup. Est-ce que cela relève du bien public ? Ce sujet mériterait d'être débattu dans l'instance.

Par ailleurs, les remarques de Gabrielle Fack ont un fondement exact. Il faut disposer de données fines. Les données administratives doivent répondre à ce qu'il faut analyser, mais les données administratives sont prises telles qu'elles sont. Elles ne sont pas produites à des fins d'analyse statistique. La donnée parfaite, utilisable directement, n'existe pas. Les chercheurs tiennent à disposer de données fines, mais les données administratives sont elles aussi pleines de biais ou de bruit, avec diverses lacunes et insuffisances. Pour autant, il en est tiré des travaux riches, notamment autour de l'évaluation de l'enseignement supérieur ou de la bonne information du lycéen dans Parcoursup. Le dispositif InserJeunes, suivi par le projet InserSup, couvre ce champ.

Enfin, un bilan du moyen terme sera dressé, mais il a été fortement perturbé par les crises récentes. Au bout du compte, le travail a été plutôt satisfaisant.

Gabrielle FACK confirme que la mise à disposition des données est une vraie question. Il faut réfléchir à la façon d'évaluer ce que produisent les données administratives, via des outils de validation des possibles biais et d'évaluation de ce qui manque. A ce stade, c'est un travail difficile, et les données administratives sont peut-être utilisées avec un certain manque de discernement. Il est important d'élever les consciences sur les risques qui se posent, alors qu'il n'y a pas de moyens de faire de l'évaluation croisée.

Béatrice SEDILLOT, cheffe du SDES (SSM Transition écologique), revient sur la question des moyens permettant de valider statistiquement le DPE (diagnostic de performance énergétique). Des problèmes de mesure peuvent exister, mais elle ne voit pas en quoi la statistique peut estimer qu'un DPE est satisfaisant et un autre est insatisfaisant.

Xavier TIMBEAU estime qu'il faut d'abord évaluer le biais du DPE, par des diagnostiqueurs dont la qualité est reconnue et qui refont des DPE existants. En outre, assez simplement, il semble possible de suivre la consommation effective des logements en fonction de la température, ce qui renseigne aussi sur l'inertie du logement et sur différents éléments du DPE. Ainsi, il serait possible, de façon presque systématique, d'identifier les diagnostiqueurs et les logements ayant fait l'objet de plusieurs DPE à brève période, par exemple pour des personnes qui referaient leur DPE jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits de la note obtenue. Ces démarches, peu coûteuses, permettraient d'avancer sur la question du DPE, avant de se poser la question sous l'angle statistique.

Béatrice SEDILLOT précise que la donnée de consommation a été coûteuse. En tout cas, le sujet n'est pas simple.

Dominique FRANCOZ remercie les participants pour leurs remarques. Certains ont soulevé des sujets qu'elle n'a pas évoqués, comme le numérique, qui traverse toutes les commissions. Or ce thème n'a pas le même statut qu'un thème comme la santé ou l'environnement. Il inclut de plus une partie technique. Les services statistiques s'y intéressent avec les nouvelles sources de données, mais il convient aussi de traiter l'impact du numérique dans la société. Ce sujet a été évoqué en commission Démographie et il faut encore évaluer le travail à mener le concernant.

Roxane SILBERMAN tient à distinguer les sujets qui sont d'actualité mais où il existe déjà beaucoup de données et les sujets sur lesquels il y en a moins et où des problèmes de sources, de méthodologie ou de documentation se posent (notamment sur les données administratives et les sources privées). Le point central reste : où faut-il plus de données ? Quand les axes seront fixés, il faudra bien distinguer les deux aspects.

Dominique FRANCOZ confirme qu'il manque des données sur un certain nombre de sujets. Ils ont été clairement identifiés, mais ce ne sont pas tous des sujets transversaux. Ici, seuls des sujets transversaux ont été exposés. Plusieurs demandes de disposer de données plus fiables et comparables, avec des remontées plus complètes, se sont exprimées sur l'aide aux personnes âgées dans les départements. C'est la commission Territoires, la commission Démographie voire les deux qui s'en chargeront. De même, s'agissant des politiques publiques au niveau local, des demandes de données budgétaires par types d'appui et pas par lignes budgétaires ont également été formulées.

Nicolas PROKOVAS voit mal comment faire l'économie de réunions d'inter-commissions, qui ne devraient toutefois pas venir en substitution des réunions normales des commissions.

José BARDAJI, représentant France Assureurs, tient à évoquer le développement durable, du point de vue de l'assurance. Il existe tout un foisonnement de textes réglementaires, notamment au niveau européen, qui constituent une source en continu de données administratives fraîches et nouvelles, pour le développement durable comme pour la cybersécurité. Les textes sont de plus en plus nombreux au niveau de l'EIOPA (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) ou de l'Union européenne. Les sociétés d'assurance sont tenues de produire des *reportings* qui bénéficient par la suite à la statistique publique.

S'agissant de l'organisation des travaux en lien avec le développement durable et en réponse à la remarque exprimée, les métiers de l'assurance ont récemment mis en place un comité de pilotage qui rassemble toutes les commissions plénières, du fait du caractère transversal du sujet. Deux ou trois commissions pourraient assurer un copilotage, pour embrasser toutes les parties prenantes.

Patrice DURAN remercie chacun pour ces remarques riches, stimulantes mais aussi inquiétantes, car le travail est énorme. Dans les années 80 et 90, la transversalité des problèmes publics apparaissait comme une nouveauté, ce qui est bien moins le cas aujourd'hui, comme l'a confirmé le Covid, à travers la diversité des statistiques publiques.

Xavier Timbeau a évoqué les risques de *praxis* le 10 mai, ce qui renvoie aux questions de politique publique. car s'il est important de prendre des risques – c'est le propre de l'action –, il est décisif de pouvoir en évaluer la portée comme la qualité. Aujourd'hui, la statistique publique est un instrument de pilotage de l'action publique, par exemple sur le handicap ou l'insertion. De toute évidence, les statistiques publiques apportent des éléments décisifs sur la réalité de ces problèmes. Mais elles vont bien au-delà, on l'a vu lors du colloque sur les appariements, elles ouvrent à travers ces derniers des opportunités de coordination significatives. Aujourd'hui, comme il a été dit, les problèmes publics sont largement transversaux aux nomenclatures administratives comme aux niveaux de gouvernement. Les politiques partagées en sont un bon exemple. Ainsi, quelles politiques globales ne concernent pas les collectivités territoriales ? Or aucune collectivité territoriale n'était présente à la récente revue budgétaire organisée par Bruno Lemaire. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où les relations entre l'État et les collectivités territoriales se sont tendues, ce qui ne facilite guère les besoins de coordination dont le traitement des problèmes publics ont besoin. **Patrice DURAN** a d'ailleurs lui-même rédigé une note sur les statistiques et les collectivités territoriales, où ces questions sont clairement évoquées.

La question des données administratives n'est effectivement pas simple non plus, car leur qualité et leur pertinence restent bien souvent incertaines. De même, la scission de la transition écologique et de la transition énergétique n'est pas anodine, car ces deux sujets renvoient à des politiques publiques qui peuvent parfois être critiquables du fait de leur autonomisation.

La constitution d'inter-commissions a été évoquée. Elles restent difficiles à mettre en œuvre, car elles ne feraient que renforcer le travail de chacun et notamment des présidents de commission. Dans le même temps, il ne faut pas être dupe de l'importance de jouer la carte de la transversalité. Cela renvoie au thème de la place du Cnis et de ses actions. **Patrice DURAN** n'a pas de réponse toute faite à apporter à cette question.

S'agissant du ressenti de la qualité du service public, c'est effectivement une question considérée comme essentielle. C'est un enjeu fort et complexe. Le Cnis pourrait-il éviter de se poser cette question ? Cela renvoie à des questions méthodologiques et techniques qui restent compliquées.

Jean-Luc TAVERNIER souligne que les organismes gestionnaires peuvent disposer d'indicateurs de satisfaction. Sinon, il faut utiliser des données d'enquêtes, avec des questions fines. Ce choix mérite d'être étudié, mais il faut aussi clarifier si c'est au Cnis et à la statistique publique qu'il appartient d'y répondre.

III. ACTIVITÉ DES COMMISSIONS (PRESIDENTS DE COMMISSION)

François GUILLAUMAT-TAILLIET indique qu'Antoine Bozio a dû partir pour une audition à l'Assemblée nationale.

Commission Environnement et développement durable

Xavier TIMBEAU explique qu'il a été question de l'économie circulaire, sujet intéressant en décalage par rapport au sujet qui est actuellement traité. Il est pourtant d'une grande importance dans la transition. D'un côté, une vision statistique sur l'économie circulaire se concentre sur la mesure des déchets, avec un dispositif statistique et administratif en place qui est assez conséquent, tandis que d'autres éléments sont plutôt des empreintes matière, avec des éléments de comparaison qui ouvrent des difficultés méthodologiques fortes. Une désagrégation forte est alors nécessaire, car les raisons de production de déchets sont toujours spécifiques. Ainsi, les déchets organiques des ménages ne sont pas des déchets du bâtiment, sans être des matières polluantes. Il est difficile d'appliquer des pondérations économiques sur ces éléments, notamment faute de prix, ou alors fixées sous des angles très différents.

Plusieurs points sont intéressants. En premier lieu, les comparaisons internationales restent fragiles. En outre, l'articulation avec le secteur privé et en particulier la responsabilité élargie du producteur est intéressante, sur les matériaux utilisés et les déchets produits, notamment sur les emballages. Des sociétés fournissent des prestations pour que les producteurs respectent la réglementation. Il en découle des données qui peuvent être utilisées à des fins de statistique, dans un schéma nouveau, car ce sont des données de gestion ou réglementaires, pas administratives, ce qui pose des questions de couverture ou de biais.

Par ailleurs, une présentation très intéressante a été proposée, avec des diagrammes fascinants sur le métabolisme, qui trouve des applications intéressantes, en suivant une molécule comme l'azote pour étudier son métabolisme par une société humaine, généralement au niveau d'une ville, d'un département ou d'un bassin de vie. En commençant par l'extraction de l'azote, pour enchaîner sur son utilisation et son rejet, la vision qui en découle est assez informative sur le fonctionnement d'un territoire, notamment sur l'autosuffisance alimentaire, pour déterminer d'où viennent les consommations, les gaspillages ou les rejets les plus importants. Pour l'azote, la principale partie produite et rejetée concerne le processus agricole. L'agriculture apparaît à ce niveau très peu efficace dans son utilisation de l'azote.

La production de la statistique publique est très déclinée au niveau territorial, de façon un peu artisanale. Il faudrait *a minima* introduire une certification et peut-être une vision macro.

Face aux travaux du GIEC, les molécules à suivre sont connues. Elles ne sont pas nombreuses, mais il ne s'agit en tout cas pas seulement du CO₂. Cette idée élargit la perspective sur l'empreinte des hommes et les nœuds de politique publique à actionner, sans s'encombrer de gestes qui déculpabilisent mais dont l'impact reste négligeable.

Enfin, le public de cette commission était très différent du public habituel. Il apparaît un enjeu fort sur la responsabilité élargie du producteur. Les entreprises étaient présentes, actives et même vindicatives.

Commission Démographie et questions sociales

Jean-Philippe VINQUANT indique que la réunion du 14 juin a couvert comme sujet central le numérique, ses usages sociaux et ses effets sociaux. Ce débat a permis de traiter l'un des thèmes du moyen terme. L'ensemble des thèmes a été traité, hormis l'un d'eux, l'émigration des Français, qui reste peu documenté et n'est pas encore mûr pour dresser un bilan de l'état des connaissances. Les travaux de l'Insee sur ce champ sont encore trop peu avancés pour pouvoir les traiter en 2023.

A suivi une présentation d'un projet d'arrêté listant les sources utilisées pour alimenter le répertoire d'individus et de logement en projet (Résil).

Pour la première fois depuis longtemps, il y a eu plus de demandes d'accès aux données dans le cadre de l'article 7 bis que de renouvellements d'enquêtes ou de nouvelles enquêtes demandant un avis d'opportunités, après un train important en 2021 et 2022 deancements ou de rééditions de grandes enquêtes très attendues (logement, etc.). Cela laisse penser que le développement de l'utilisation de données administratives à des fins de production statistique est un thème très porteur. A ce titre, l'un des importants avis 7 bis qui a été rendu, le 14 juin, visait à permettre à l'Insee d'utiliser les données des dispositifs de ressources mensuelles (DRM) de la Sécurité sociale, que la CNAV constitue pour le compte de l'interrégime et de l'Etat et qui a servi à construire le système de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, pour venir enrichir les données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Le DRM apparaît comme une base très porteuse pour enrichir, compléter ou produire des enquêtes, y compris statistiques.

Il a par ailleurs été question de la mise en place de France Travail et de la constitution d'une nouvelle liste d'inscrits à France Travail qui dépasse la simple liste des catégories de chômeurs. Cette liste suit les DEFM et les catégories A, B, C, D et E, alors que Pôle emploi utilise plutôt des catégories numérotées de 1 à 8. Ce changement pourrait aboutir à une amélioration du suivi de l'emploi et de la trajectoire des personnes via la déclaration sociale nominative, qui donne des informations sur l'insertion dans l'emploi durable de personnes demandeuses d'emploi ou entrant sur le marché du travail. Leur devenir à 12 et 18 mois après leur inscription à France Travail pourra être bien mieux suivi. C'est un sujet qui concerne plutôt la commission Emploi.

De plus, il faut se satisfaire de l'intervention des producteurs d'enquêtes et/ou de statistiques. Ainsi, la CNAV a sollicité un avis d'opportunité sur les habitats intermédiaires des retraités, ce qui fera progresser la connaissance sur cette offre ainsi que sur les profils de personnes en résidence services ou occupant différents types de logements. Ce travail sera complémentaire avec les enquêtes de la statistique publique. La CNAV a présenté cette enquête, coportée par sa direction Statistiques et son pôle Recherche sur le vieillissement. C'est une dynamique intéressante que d'autres acteurs que les SSM présentent leurs projets d'enquête.

Il souligne enfin que les ordres du jour sont effectivement assez chargés.

Commission Entreprise et stratégies de marché

François GUILLAUMAT-TAILLIET propose de rapporter le compte rendu transmis par Gianluca Orefice. Outre la place importante donnée à la discussion sur le moyen terme, avec un débat stimulant sur les thèmes à identifier, la dernière réunion de la commission *Entreprises et stratégies de marché* du 30 mars a été dédiée aux enjeux de la crise énergétique pour la statistique publique, avec des interventions des services producteurs et le point de vue des utilisateurs, sujet crucial compte tenu de la crise énergétique actuelle. Les services producteurs fournissent déjà un effort énorme pour produire des bases de données pointues. Etant donnée leur importance dans la statistique d'entreprise et de manière plus large dans l'économie française, ces bases sont toujours susceptibles d'amélioration, ce dont il a été discuté en commission.

Françoise MAUREL précise que des synthèses des activités des commissions sont mises en ligne, avant même le compte rendu intégral. C'est particulièrement intéressant pour les commissions dont il n'aura pas pu être question ce jour.

Roxane SILBERMAN souhaite interroger Xavier Timbeau sur les données disponibles, qui semblent très liées aux politiques publiques mises en place, notamment sur la question des déchets. Elle demande si des conclusions peuvent en être tirées sur les comportements des entreprises et des citoyens, notamment à partir des données de gestion des entreprises.

Xavier TIMBEAU propose que Béatrice Sedillot réponde à cette interrogation.

Béatrice SEDILLOT indique que les centres certifiés ont été invités à la commission. Les organismes certifiés ont présenté le système d'information dont ils disposent. Suivre le devenir des déchets apparaît comme un enjeu pour le recyclage, mais ces données ne permettront sans doute pas de suivre le comportement des entreprises, mais plutôt de suivre le taux de recyclage. Pour cela, ce sont plutôt des données d'enquête qu'il faut utiliser. La gestion des filières REP ne produira pas directement ces informations.

Xavier TIMBEAU croit qu'une enquête ADEME identifie les comportements.

Béatrice SEDILLOT en convient. Elle vise à analyser les poubelles et les peser, ce qui peut effectivement être intéressant pour les ménages.

Nicolas PROKOVAS se demande si le mariage entre les données de Pôle emploi et la DSN pourrait remplacer l'enquête Emploi, pour des questions de granularité et de base administrative.

Pour **Françoise MAUREL**, ce n'est pas d'actualité.

IV. EXERCICE EUROPÉEN DE « PRIORITY SETTINGS » DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ (DREES)

Benoît OURLIAC, sous-directeur Santé à la Drees, explique que le service statistique européen s'est inscrit dans une démarche de revue thématique des domaines couverts, autour de plusieurs objectifs :

- accroître la pertinence de ses statistiques et répondre aux besoins des utilisateurs ;
- identifier par des consultations les manques ou les recoupements ;
- réduire les coûts et les charges pour les producteurs et les répondants.

Un premier exercice pilote réalisé en 2021 portait sur les statistiques liées au changement climatique. En fin d'année 2021, un second exercice sur la santé a été lancé. Cette consultation a pris beaucoup de retard. Le lancement a eu lieu en fin d'année 2022, avec une première réunion le 19 décembre. Depuis, quasiment aucune nouvelle n'a été apportée, seulement une consultation des producteurs de statistiques (et pas des usagers), puis un atelier a été organisé le 19 juin, à Luxembourg, en marge de la réunion des directeurs de statistiques sociales.

La santé est le second plus gros domaine couvert par les statistiques européennes, loin derrière le marché du travail, mais devant l'éducation, la formation, les conditions de vie et le bien-être.

Plusieurs domaines sont inclus :

- l'état de santé ;
- les déterminants de santé ;
- les soins de santé ;
- les incapacités ;
- le handicap ;
- les causes médicales de décès ;
- la santé-sécurité au travail.

Ces sujets sont couverts par trois dispositifs d'enquête harmonisés au niveau des ménages :

- l'enquête sexennale Santé (EHIS) ;
- l'enquête SRCV ;
- l'enquête Emploi.

L'enquête Santé européenne est devenue le pivot de la collecte de données sur la santé des ménages, en France comme au niveau européen. En 2019, la précédente édition était la première à s'inscrire dans un cadre européen harmonisé. La préparation de la prochaine, en 2025, est déjà bien lancée. C'est surtout cette enquête qui alimente les statistiques européennes dans le domaine de la santé, avec une montée en puissance des collectes et des recueils d'informations sur la base de données administratives, notamment sur les ressources et les activités du système de santé. Cela pose des problèmes d'harmonisation, qui restent plus compliqués avec les données administratives qu'avec les enquêtes auprès des ménages.

Le calendrier prévisionnel de la consultation devait s'échelonner sur l'année 2023, mais du retard a été pris dans la consultation et les rencontres avec producteurs et usagers. Il est peu probable que le rapport final puisse être rendu en fin d'année, ce qui pourrait apparaître comme une bonne nouvelle, dans la mesure où cela permettra finalement une déclinaison au niveau national.

Plusieurs questions ont été posées auprès des usagers européens, autour de trois questions :

- Quelles sont les priorités pour le développement des statistiques sur la santé ?
- Quelles sont les évolutions les plus susceptibles de faciliter le développement de ces statistiques et d'améliorer la réponse aux besoins des usagers ?

- Quelles sont les barrières significatives à l'amélioration des statistiques sur la santé et quelles suggestions les producteurs pourraient formuler pour les surmonter ?

Lors de l'atelier du 19 juin, les retours des usagers européens sur le développement des statistiques dans la santé ont été présentés, par blocs, en commençant par les populations spécifiques (vieillesse, dépendance, réfugiés et migrants, par extension des enquêtes auprès des ménages au champ des ménages non ordinaires, sur lesquels des actions sont conduites au niveau national et européen).

Le second bloc des sujets remontés avait trait aux déterminants de santé au sens large (modes de vie néfastes et facteurs de risque environnementaux). Il est peu clair s'il est demandé de disposer de statistiques sur ces déterminants ou d'analyses sur les causalités entre ces déterminants et l'état de santé. Cela renvoie au partage entre ce qui relève de la statistique publique, des études sanitaires et des études épidémiologiques et médicales. La statistique publique ne peut pas tout couvrir.

Le troisième bloc est relatif aux conditions de vie des personnes atteintes de pathologies spécifiques (santé mentale, conditions de vie des personnes atteintes de cancers et de maladies chroniques). Ces sujets sont mal couverts par les statistiques européennes, la fraction concernée de la population étant limitée. Même si ces personnes sont plusieurs millions, elles restent difficiles à appréhender à travers les enquêtes sur la population générale, même avec l'enquête Santé européenne. Pour rappel, dans l'enquête Santé européenne, l'échantillon exigé au niveau européen sur la France métropolitaine est de 14 000 répondants. Même si des questions sont posées sur les pathologies ou la santé mentale, il risque d'être difficile de décrire finement les conditions de vie ou l'accès au marché du travail des personnes atteintes par ces maladies. En France, le positionnement est plutôt satisfaisant, de nombreuses solutions pouvant être développées grâce à l'appariement des enquêtes avec le système national de données de santé, qui permet d'identifier les personnes atteintes de maladies chroniques et d'utiliser toute l'information recueillie dans d'autres enquêtes qui n'ont pas trait à la santé, sur les conditions de vie de ces personnes.

Il existe aussi un autre thème, relativement inclassable, à savoir les soins de santé transfrontaliers. L'intérêt d'une consolidation au niveau européen des soins de santé apportés par un pays aux ressortissants d'autres pays européens est clair. Au niveau national, l'enjeu reste plus limité, hormis pour quelques départements limitrophes frontaliers.

Enfin, un bloc a émergé sur la santé au travail. Le champ est bien couvert par la statistique européenne (près de 20 % des statistiques européennes relatives à la santé). Il apparaît un problème pour la mesure des maladies professionnelles et des accidents du travail, qui reposent presque uniquement sur des données administratives, avec des résultats extrêmement adhérents aux systèmes de protection sociale qui prennent en charge ces pathologies, rendant difficile la comparabilité entre les pays. Cette problématique se pose pour toutes les statistiques reposant sur des données administratives. Ainsi, les mêmes définitions peuvent concerner des sujets extrêmement différents d'un pays à l'autre.

Les premières réflexions du point de vue national ont posé la question du champ de l'exercice, dans l'objectif de bien délimiter ce qui relève de la statistique publique et ce qui relève de la veille sanitaire ou de l'épidémiologie, avec le rôle des Agences nationales de santé publique et de l'ECDC. Il est important de le préciser, car certains représentants des pays ayant participé à la consultation étaient des représentants de ces organismes, et non les INS. En outre, il apparaît des niveaux de maturité différents selon les pays européens. Il faudra bien veiller à s'appuyer sur l'existant, notamment concernant la dépendance en France, autour de l'enquête Autonomie de la Drees. De plus, le sujet de l'usage croissant des données administratives et les problèmes de comparabilité que cela pose suscitent des interrogations. Il ne suffit pas de disposer de métadonnées riches et détaillées. Il faut mener un travail d'analyse très fin, dans chaque pays, en vérifiant à quels processus administratifs elles sont adossées, ce qui est très coûteux. Il faudra aussi déterminer qui doit porter ces travaux d'analyse. Enfin, il semble possible de développer des statistiques européennes sur des sujets où la France est déjà positionnée, notamment la santé des enfants, sur laquelle aucune statistique européenne n'existe, alors que c'est un sujet de santé publique. De même, l'expérience des patients dans leur prise en charge par le système de santé pourrait être étudiée, ainsi que la question des ressources humaines en santé et les problèmes d'accessibilité au soin que cela peut poser. Des éléments comparables au niveau européen ou l'ouverture à des données privées peuvent être recherchés, notamment via les plates-formes de prises de rendez-vous médicaux qui sont installées dans plusieurs pays européens.

Une autre nouvelle intéressante a été émise lors de l'atelier du 19 juin. Eurostat a bien lancé une consultation des usagers nationaux, mais le lien n'a pas été communiqué à l'instance. Il sera relayé. Cette consultation pourrait être déclinée au niveau national, sachant qu'elle peut être décorrélée de l'exercice européen. Tout dépendra des consultations du moyen terme et si le sujet santé ressort fortement. Une consultation spécifique pourrait être proposée, plutôt au second semestre 2023 voire en 2024.

Roxane SILBERMAN remercie pour cette présentation qui éclaire bien aussi les modalités de concertation au niveau européen. Elle constate que la consultation des utilisateurs au niveau européen telle qu'elle s'est déroulée jusqu'à présent n'est pas très claire. En l'état, ni les *Users Councils* (équivalents du Cnis dans les différents États membres) ni l'ESAC n'ont été consultés et Eurostat semble avoir organisé en parallèle une consultation d'utilisateurs. Dans le cadre du processus en cours pour développer les relations entre l'ESAC et les *Users Councils* un séminaire devrait être organisé en novembre. Compte tenu de l'exercice en cours sur la santé, elle a donc proposé ce thème pour ce séminaire, thème qui pour l'instant ne semble pas emporter l'adhésion d'Eurostat.

Pour **Françoise MAUREL**, il est pertinent que l'ESAC se saisisse du sujet et se rappelle à la connaissance d'Eurostat, pour qu'au moment où Eurostat lancera des consultations, ils se tournent en priorité vers l'ESAC et les équivalents nationaux du Cnis.

Dominique FRANCOZ note que certains des thèmes évoqués recourent les consultations prévues au moyen terme, notamment la question du bien-être des usagers dans tous les services publics, que la commission Services publics prévoit de traiter.

Benoît OURLIAC indique que la commission prépare une enquête harmonisée, portée par l'OCDE (l'enquête Paris). Elle couvre une vingtaine de pays développés et sera menée entre septembre et novembre en France. Elle portera sur la prise en charge par les soins de premier recours des patients atteints de maladies chroniques. Une interrogation croisée des patients et des médecins les ayant pris en charge sera proposée, ce qui pourrait servir de base à d'autres dispositifs de mesure de l'expérience des patients dans le système de santé. En effet, dans la santé comme dans d'autres services publics, les enquêtes de satisfaction qui sont menées systématiquement ne sont pas conduites conformément aux bonnes pratiques d'une enquête statistique. Ainsi, certaines de ces enquêtes sont menées de façon systématique auprès de tous les patients passant par l'hôpital mais de façon non contrôlée, avec un questionnaire envoyé par e-mail, ce qui exclut une partie de la population, le taux de réponse ou l'échantillonnage n'étant pas contrôlés. La statistique publique pourrait apporter son expertise en la matière.

Nicolas PROKOVAS demande si l'enquête Paris va être menée pour le compte de l'OCDE.

Benoît OURLIAC le confirme. Elle a été présentée pour avis d'opportunité au Cnis, à l'automne dernier.

V. ACTUALITÉS DU CNIS

Retour sur le colloque du 10 mai

Patrice DURAN souligne avec plaisir que ce colloque a été un grand succès, avec 200 personnes en présentiel et 400 lectures de la vidéo en direct sur Cnis.fr. Il en sera rendu compte dans les *Chroniques du Cnis*. Il en remercie les participants.

Avis de la CNERP sur la généralisation de l'expérimentation « Recours à un prestataire, prévu par la loi NOTRe »

Patrice DURAN indique que l'article 127 de la loi NOTRe prévoit qu'à l'issue d'au moins deux années d'expérimentation, l'Insee adresse au président de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population un rapport faisant le bilan de cette expérimentation. Ce rapport est présenté au Cnis, qui donne un avis consultatif sur l'opportunité de généraliser le dispositif expérimenté.

Avis pris en commission *Démographie et questions sociales* sur les sources de Résil

Patrice DURAN donne lecture de cet avis : « *Suivant en cela les recommandations du groupe de concertation, la commission a examiné en parallèle de son examen par la CNIL la liste des sources constitutives de Résil, l'apport de chacune à l'amélioration de la couverture respectivement des individus et des logements et des garanties apportées par le projet, seules les données d'identification alimentant Résil. Elle approuve donc la mobilisation des sources proposées pour construire Résil et son officialisation par voie d'arrêté.* ».

Avancement des travaux des groupes de travail en cours

Patrice DURAN annonce que la rénovation de la NAF d'une part et le travail en sous-groupes sectoriels des compositions fines des postes de la nomenclature européenne pour les besoins franco-français d'autre part est maintenant terminée. Le résultat fera l'objet d'une large consultation publique durant l'été, afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'oublis. Le Bureau du Cnis devra se prononcer sur le rapport à l'automne, comme prévu, tandis que la

nomenclature sera envoyée à Eurostat. Enfin, les réunions du groupe de travail sur les discriminations ont repris au printemps. Le groupe a décidé de poursuivre la revue des critères de discrimination et les animateurs envisagent de produire un rapport au début de l'année 2024.

CONCLUSION

Patrice DURAN remercie les membres du Bureau pour leur présence.

La séance est levée à 12 heures 25.